



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 01/02/2023  
ID Télétransmission : 033-213300635-20230131-128299-DE-1-1

Date de mise en ligne : 03/02/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 31 janvier  
2023  
D-2023/21**

**Aujourd'hui 31 janvier 2023, à 15h05,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 16h30, Monsieur Olivier CAZAUX présent jusqu'à 17h00

Les membres du groupe Renouveau Bordeaux (M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY), quittent la séance à 17h25

Les membres du groupe Bordeaux Ensemble (M. Nicolas FLORIAN, Mme Béatrice SABOURET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Fabien ROBERT, M. Marik FETOUH M. Guillaume CHABAN-DELMAS, M. Nicolas PEREIRA, Madame Pascale ROUX) quittent la séance à 17h30  
Madame Myriam ECKERT quitte la séance à 17h38

### **Excusés :**

Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Alexandra SIARRI, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU,

## **Modification de la sectorisation scolaire quartier St Michel, Nansouty, St Genès.**

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville a engagé un travail en lien avec le Conseil Départemental afin de permettre, autant que faire se peut, aux enfants d'une même école de poursuivre leur scolarité au sein du même collège. Cela implique d'adapter la sectorisation scolaire des écoles primaires publiques à la sectorisation des collèges ou inversement.

Dans ce cadre, la Ville modifie les secteurs scolaires des écoles Yser, Cazemajor, P. Antin, Somme, en lien avec les secteurs de scolarisation des collèges Alain Fournier et Aliénor d'Aquitaine.

Les modifications du périmètre des secteurs concernés assurent une bonne répartition des élèves dans l'ensemble des écoles en conciliant la proximité domicile / école et la bonne utilisation des locaux. Les secteurs modifiés sont détaillés en annexe. Les autres secteurs scolaires demeurent inchangés.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal (article L212-7 du code de l'Éducation).

Pour Bordeaux, la dernière actualisation de l'ensemble de la carte scolaire a été réalisée par délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2009 (D-2009/0084). Afin de prendre en compte l'évolution démographique de certains quartiers et la création de nouvelles écoles, des ajustements ont été apportés et adoptés lors des délibérations D-2015/32 du 26 janvier 2015, D-2016/344 du 26 septembre 2016, D-2017/141 du 3 avril 2017, D-2018/269 du 6 juillet 2018, D-2019/30 du 4 février 2019, D-2020/30 du 27 janvier 2020 et D-2021/24 du 26 janvier 2021.

L'ensemble de ces actualisations a fait l'objet de présentations et d'échanges avec le maire adjoint de quartier, l'inspecteur de l'Éducation nationale, les directrices et directeurs des écoles et les parents d'élèves élus concernés.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter cette nouvelle sectorisation scolaire qui entrera en application dès sa publication et sa transmission au représentant de l'État pour les nouvelles inscriptions à l'école.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 31 janvier 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Sylvie SCHMITT**

**Groupe scolaire : Maternelle YSER / Elémentaire CAZEMAJOR**

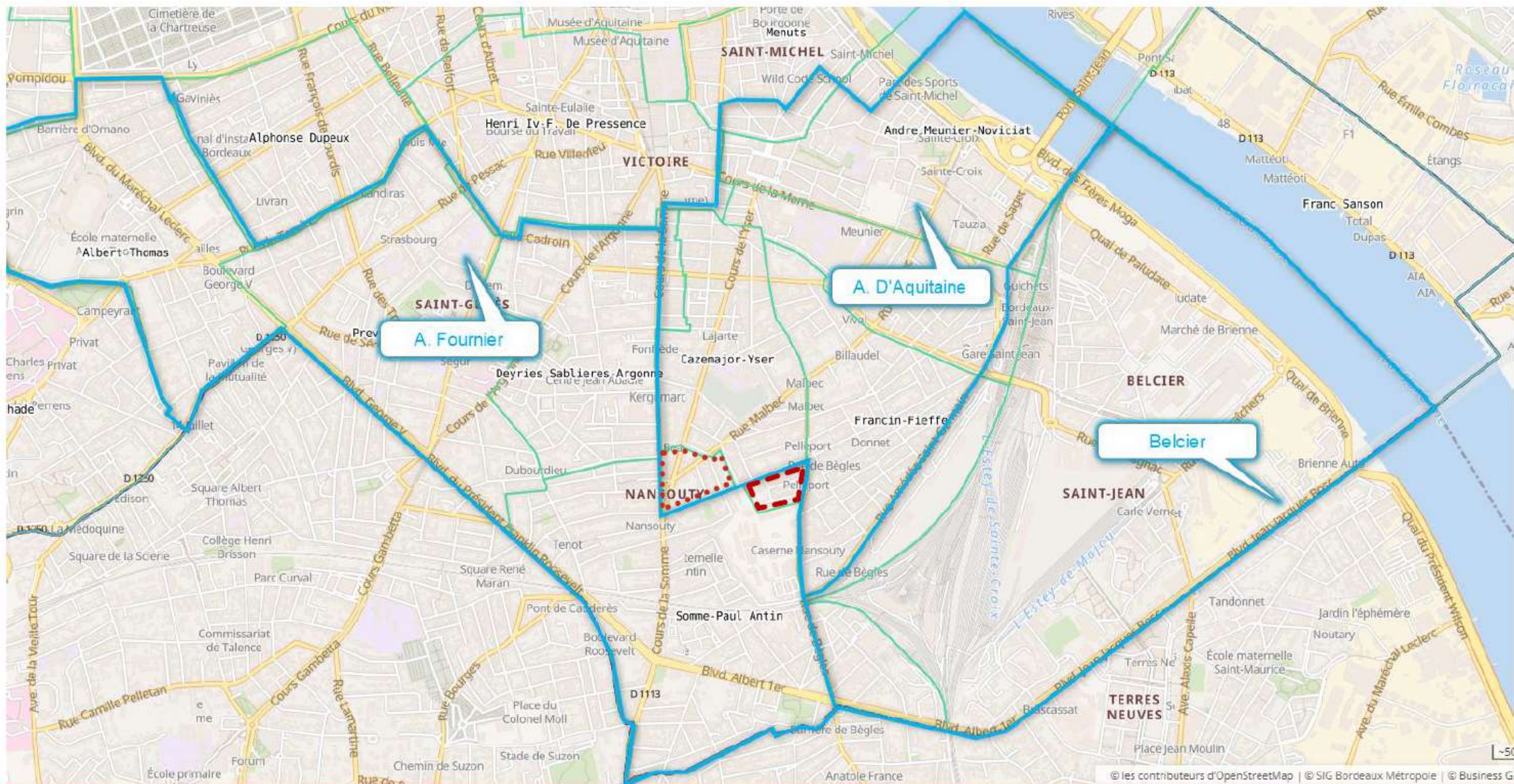
- Rue de Labrède incluse, côté impair, portion entre la rue Kleber et la rue Videau,
- Rue Videau, côté impair, portion entre la rue de Labrède et la rue de Bègles,
- Rue de Bègles incluse côté impair portion comprise entre la rue Videau et la rue Pelleport,
- Rue Pelleport incluse côté impair partie comprise entre la rue de Bègles et la place Nansouty,
- Place Nansouty incluse,
- Cours de la Somme inclus côté pair, portion comprise entre la place Nansouty et la rue Lajarte,
- Rue Lajarte incluse,
- Rue Fonfrède à partir du N°28,
- Rue Belair incluse,
- Passage Belair inclus,
- Rue Brémontier du N°24 au Cours de l'Yser,
- Passage Lafontaine exclu,
- Rue Lafontaine du N° 23 à la rue de Bègles,
- Rue Mazagran du N° 12 à la rue Kléber,
- Rue Julie exclue,
- Rue Giner de Los Rios du N°11 au cours de l'Yser,
- Rue Monadey du N°11 à la rue Kléber,
- Rue Beaufleury exclue.

**Groupe scolaire : Maternelle PAUL ANTIN / Elémentaire SOMME**

- La voie ferrée, partie située entre le Boulevard Albert 1er et la rue de Bègles,
- Rue de Bègles incluse côté impair, portion comprise entre la rue D'Aupérie et la rue Pelleport,
- Rue de Pelleport incluse côté pair, portion entre la rue de Bègles et la place Nansouty,
- Place Nansouty exclue,
- Cours de la Somme côté impair inclus, portion comprise entre la Place Nansouty et la rue Monsarrat,
- Rue Monsarrat exclue,

- Rue Bertrand de Goth exclue, portion comprise entre la rue Monsarrat et la rue Maxime Lalanne,
- Rue Maxime Lalanne incluse, côté pair,
- Passage Cairon inclus, côté pair, entre la rue Maxime Lalanne et le boulevard du Président Franklin Roosevelt ,
- Boulevard du Président Franklin Roosevelt, partie située du passage Cairon à la Limite de la Commune,
- Rue de Cauderès incluse côté pair,
- Route de Toulouse côté pair de la rue Jean Lalanne à la limite de Commune,
- Rue Jean et Charles Pannetier incluse,
- Rue Bossuet incluse,
- Rue de Ladous incluse,
- Rue Fontaine de Guillet incluse,
- Limite de commune jusqu'au Boulevard Albert 1<sup>er</sup>,
- Boulevard Albert 1<sup>er</sup> côté pair jusqu'à la voie ferrée.





A. Fournier

A. D'Aquitaine

Belcier